



Paris, le 28 janvier 2020

COMMUNIQUE

7 mois de mobilisation, et enfin des avancées concrètes !!!

L'Intersyndicale a reçu un engagement écrit du ministre de l'Intérieur dans lequel il acte :

- Concernant la prime de feu, celle-ci sera augmentée à 25%, avec application dès le lendemain de la publication du décret, attendu avant l'été ;
- Dans le domaine agressions envers les sapeurs-pompiers, création d'un observatoire national des violences spécifique aux sapeurs-pompiers. Les organisations syndicales seront partie prenante de cet observatoire ;
- Pour les problématiques relatives au secours d'urgence aux personnes, une volonté de baisser les sollicitations des S.I.S., une mission IGA-IGAS fera des propositions sur la carence ambulancière ;
- Sur la toxicité des fumées, une nouvelle doctrine va être publiée prenant en compte les remarques du ministère de la santé, un rapport ANSES va être publié enrichissant la connaissance des risques. Une étude épidémiologique va débiter ;
- Sur les retraites, les engagements initiaux ont été réaffirmés ;
- D'autres chantiers sont en cours mais s'inscrivent dans un temps plus long.

L'intersyndicale acte ces avancées.

Celle sur la prime de feu est significative bien que n'étant pas celle attendue. Elle n'avait pas évolué depuis 1991 !!!

Les avancées ne sont pas toutes à la hauteur des revendications mais marquent une dynamique nouvelle de la prise en compte des problématiques essentielles.

Les travaux vont donc se poursuivre.

Soyons clairs ! Sans intersyndicale et votre mobilisation, rien n'aurait été possible.

Au regard de ces avancées, l'intersyndicale suspend le préavis de grève à compter du 1^{er} février 2020.

Si les engagements pris n'étaient pas respectés, l'intersyndicale prendrait toutes ses responsabilités.